

## INFORMATIONS

Civilité :  Madame  Monsieur  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 E-mail père : \_\_\_\_\_ Tél père : \_\_\_\_\_  
 E-mail mère : \_\_\_\_\_ Tél mère : \_\_\_\_\_  
 Niveau d'études (si en Terminale, précisez la série) : \_\_\_\_\_  
 Si vous avez effectué une année préparatoire, merci de préciser le centre de formation : \_\_\_\_\_  
 Diplôme(s) obtenu(s) : \_\_\_\_\_

## PRÉPARATIONS

Choix	INTITULÉS	Montant de la formation	Frais de reproduction
<input type="checkbox"/>	<b>M1 - Psychomotricien / Pédicure-Podologue</b>	4200 €	400 €
<input type="checkbox"/>	<b>M1 ALLÉGÉ - Pédicure-Podologue</b>	3050 €	350 €
<input type="checkbox"/>	<b>M3 - Ergothérapeute / Psychomotricien / Pédicure-Podologue / Orthoptiste</b>	5600 €	500 €
<input type="checkbox"/>	<b>M3 ALLÉGÉ - Orthoptiste / Pédicure-Podologue</b>	5300 €	500 €
<input type="checkbox"/>	<b>MO - Orthophonie</b> Écrit / Oral	5200 €	600 €
<input type="checkbox"/>	<b>MO + - Orthophonie (accessible aux étudiants issus d'un Bac+1 littéraire ou redoublants)</b>	3990 €	350 €
<input type="checkbox"/>	<b>MOS - Orthophonie (pour les personnes en reconversion ou ayant des contraintes familiales)</b>	3000 €	
<input type="checkbox"/>	<b>MO / MO+ / MOS - Option Dossier d'Équivalence (DE)</b>	600 €	
<input type="checkbox"/>	<b>MOA - Orthophonie (pour les élèves en Terminale)</b>	1800 €	

## STAGES INTENSIFS SPÉCIAL BAC

<input type="checkbox"/>	<b>S7 (BAC S) Mathématiques - Physique - Chimie - Biologie</b>	640 €	
<input type="checkbox"/>	<b>S11 (BAC ST2S) Sciences Sanitaires et Sociales – Biologie humaine - Physiopathologie</b>	640 €	

## STAGE INTENSIF ORAL ORTHOPHONIE

<input type="checkbox"/>	<b>S9 Orthophonie - Préparation à l'oral du concours de Paris</b>	330 €	
--------------------------	---	-------	--

## RÈGLEMENT

### PRÉPARATION ANNUELLE :

- 1er versement à l'inscription : 600€ d'acompte + 150€ de frais de dossier
- 2ème versement : 600€ d'acompte le 18 juillet\*\*
- Solde : selon échéancier de la préparation choisie

*Pour des facilités de paiement, vous pouvez contacter notre secrétariat au 01 56 91 23 45*

### STAGE INTENSIF :

En cas d'inscription au stage intensif uniquement, le montant total du stage est à régler lors de l'inscription

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription mentionnées au verso, je sollicite mon inscription :

L'ÉTUDIANT  
 Fait à \_\_\_\_\_ ,  
 Le / /  
 Signature \_\_\_\_\_

LE RÉPONDANT FINANCIER  
 Fait à \_\_\_\_\_ ,  
 Le / /  
 Signature \_\_\_\_\_

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU SUP SANTÉ ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par un professeur                                  | <input type="checkbox"/> Par internet, précisez :                       |
| <input type="checkbox"/> Par un chef d'établissement                        | - Site _____  |
| <input type="checkbox"/> Par un conseiller d'orientation                    | - Moteur de recherche (Google, Yahoo...) _____                          |
| <input type="checkbox"/> Par une relation personnelle                       | - Forum de discussion (Chat, Blog...) _____                             |
| <input type="checkbox"/> Par une affiche Sup Santé                          | <input type="checkbox"/> Par une distribution à la sortie d'un concours |
| <input type="checkbox"/> Sur un salon d'information, lequel ? _____         | <input type="checkbox"/> Autre, précisez _____                          |
| <input type="checkbox"/> Par une annonce presse (précisez le journal) _____ |   |

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### LA PRÉPARATION AUX DIFFÉRENTS CONCOURS EST RÉSERVÉE :

- Aux élèves des classes de Terminale. Leur inscription définitive est conditionnée par leur réussite au baccalauréat.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent (DAEU par exemple).
- Aux titulaires d'un certificat délivré par la DRASS validant une activité professionnelle de trois ou cinq ans selon le secteur et les concours (concours infirmier(ère)).
- Le module MO+ est accessible uniquement aux étudiants ayant déjà suivi au moins une année préparatoire ou une première année scientifique (ex : 1<sup>ère</sup> année de médecine) ou littéraire (ex : 1<sup>ère</sup> année d'hypokhâgne). L'accès à ce module est soumis à un test de sélection écrit et oral ; A défaut de réussite au test d'entrée, l'élève optera pour le module de son choix M1, M3 ou MO.

### QUAND FAUT-IL S'INSCRIRE ?

Compte tenu du nombre limité de participants, nous vous recommandons de vous inscrire le plus tôt possible.

### DE QUOI SE COMPOSE LE DOSSIER D'INSCRIPTION ?

- La fiche d'inscription complétée et signée, Deux photos d'identité récentes, un chèque de 750€ à l'ordre de Sup Santé
- Une lettre de motivation et les notes du bac français
- Pour la préparation Orthophonie (MO+), il faudra joindre en outre un certificat de scolarité

### RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION :

#### 1 - RÈGLES GÉNÉRALES

**Délai de rétractation :** L'élève ou son responsable légal s'il y a lieu, dispose d'un délai de rétractation de 10 jours francs à compter de la signature du présent contrat sans avoir à justifier de motifs. La demande de rétractation doit être adressée à SUP SANTE par lettre recommandée avec accusé réception (LRAR).

Au cas où l'élève n'aurait pas obtenu le diplôme nécessaire à l'inscription dans la classe préparatoire choisie, ou s'il a réussi un concours, il devra en informer SUP SANTE dans les huit jours suivant la publication des résultats en joignant à sa LRAR d'annulation, une copie des résultats officiels, et en tout état de cause avant le démarrage de l'année scolaire. Les sommes versées lors de l'inscription seront alors intégralement remboursées (après déduction d'un montant forfaitaire de 150 euros correspondant aux frais de dossier) ;

#### 2 - RÈGLES PARTICULIÈRES

À titre exceptionnel, le présent contrat pourra être résilié de plein droit et à tout moment :

#### À l'initiative de l'École pour les motifs suivants :

- Non-paiement des droits de scolarité conformément aux conditions du présent contrat
- Non-respect du Règlement Intérieur.

Lorsque l'effectif minimum n'est pas atteint au plus tard quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit, l'établissement peut être conduit à proposer au signataire une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.

À l'initiative de l'élève ou de son représentant légal, par L.R.A.R., à laquelle sont joints les justificatifs officiels correspondants, et ce pour les motifs impérieux et légitimes suivants :

La force majeure ; Une maladie grave rendant impossible pour l'élève la poursuite de sa scolarité. L'école se réserve le droit de diligenter une contre visite médicale.

Il est précisé que sauf résiliation pour motifs légitimes et impérieux dûment justifiés visés ci-dessus les droits de scolarité non échus resteront dus à titre de clause pénale. Ainsi, la décision d'exclusion temporaire ou définitive, l'admission dans un autre établissement d'enseignement tout comme la décision d'abandonner les études pour motif personnel ne sauraient constituer un cas de force majeure.

Il est rappelé qu'en contre partie de cet engagement l'école garantit à l'élève l'accueil dans ses effectifs en lui réservant une place sur la totalité de la durée de la formation à un prix déterminé et fixe.

### INTERRUPTION DE LA SCOLARITÉ

Toute absence non excusée de l'étudiant pendant plus de trois semaines consécutives pourra être considérée par l'établissement comme une résiliation définitive de l'inscription. Dans le cas d'un paiement échelonné, les sommes restant dues devront alors être immédiatement réglées.

### DROIT À L'IMAGE

L'étudiant déclare expressément accepter que son image et/ou sa voix soient captées, enregistrées et filmées par l'école ou tout tiers que l'école mandaterait à cet effet, dans le cadre de la promotion et/ou de la présentation de l'école et des formations dispensées. En conséquence, l'étudiant cède à l'école le droit d'exploiter son image et/ou sa voix et notamment de les fixer, reproduire, modifier, adapter et diffuser auprès du public, dans le cadre de la promotion et/ou de la présentation de l'école, sans limitation du nombre, en intégralité ou en partie, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tout procédé technique et pour tous les moyens de presse, incluant notamment la diffusion par brochures, affiches, montages vidéo, journaux, multimédia, Internet, Intranet, banque d'images Sup Santé ou tout autre service de Sup Santé, ce sous réserve de caractère diffamatoire ou dégradant. L'étudiant reconnaît n'avoir aucun droit sur ces supports et que tous les droits dérivés de leur exploitation appartiennent à l'école. L'étudiant accepte en outre que son nom et son prénom soient cités oralement ou par écrit en légende de son image et/ou de sa voix. La présente autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée de dix ans à compter de la fixation de l'image et/ou de la voix de l'étudiant au profit de l'école et de ses ayants droits, pour le monde entier, pour tous supports, sans limitation de nombre, ce exclusivement dans le cadre de la promotion et/ou de la présentation de l'école et des formations dispensées.

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sup Santé s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par l'étudiant et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Le traitement des données à caractère personnel transmises à Sup Santé par l'étudiant a été déclaré auprès de la CNIL. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par Sup Santé pour le traitement, l'exécution et la gestion de la formation, ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication afférente à Sup Santé (site intranet de l'école ou Base de Données des Elèves et anciens Elèves). Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'étudiant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel. Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service pédagogique de Sup Santé.